

Gérer son matériel professionnel en comptabilité : les immobilisations

Objectifs :

Identifier le traitement fiscal et comptable des investissements à usage professionnel
Savoir calculer les amortissements

Public concerné et prérequis :

Tout public

Connaître les règles de base de la comptabilité des BNC et/ou avoir suivi la formation " L'essentiel de la comptabilité des BNC (Niveau 1) "

Intervenant(s) : WILLEMIN Stéphane

SPAGNOL Nathalie

JAUBERT Laetitia

DUHAU Fabien

CANOU Sandrine

Qualification des intervenants :

Technicien expert en comptabilité et fiscalité

Moyens pédagogiques et techniques :

Projection sur grand écran

Démonstration et exercices sur tableau blanc

Remise d'un support de cours

Durée de la formation : 3 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

Les immobilisations : corporelles et incorporelles

Le registre des immobilisations et des amortissements

Le patrimoine professionnel et l'affectation de biens

Les plus ou moins-values ainsi que leurs exonérations

Les dépenses d'entretien et de réparation des immobilisations

La mise en pratique des méthodes de calcul des amortissements et des plus et moins-values

Les régimes d'exonération totale ou partielle

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz oral général en fin de séance

Questions / Réponses

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des stagiaires

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 100% des stagiaires satisfaits*

* Période de référence : Année 2023

Conditions tarifaires :

Adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 0,00 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 0,00 €

Non-adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 75 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 90 €